



News for Regulators

Septembre 2009 Numéro 8



24^e Congrès quadriennal du CII

Notre Congrès de Durban a rencontré un succès total, avec la participation de plus de 5000 infirmières originaires de 134 pays. Pour la première fois cette année, le thème de la réglementation était intégré au programme principal du Congrès. Les réactions à ce changement se sont avérées positives.

Nouvelle Présidente du CII

Mme Rosemary Bryant a été élue 26^e Présidente du CII. Mme Bryant est actuellement Infirmière et sage-femme générale du Commonwealth pour l'Australie. Elle a été deuxième Vice-présidente du Conseil international des infirmières, de 2005 à 2009. Pendant huit ans, Mme Bryant a été Directrice exécutive du Collège royal des soins infirmiers de l'Australie. Ses intérêts académiques portent sur la réglementation des professionnels de la santé. À ce titre, elle a siégé dans trois organismes de réglementation de la profession infirmière.

Communications

Nombre des communications faites pendant le Congrès sont disponibles à l'adresse suivante: <http://www.icn.ch/congress2009/presentations.htm>

Forum des régulateurs

24- 25 novembre 2009, Lisbonne, Portugal

Ce Forum se tient chaque année, en partenariat avec la CISF. Participation sur invitation exclusivement. Les invitations sont transmises au régulateur national (autorité compétente), qui peut déléguer deux participants.

Les années paires, le Forum est associé à une réunion de la Triade et se tient à Genève. Les autres années, il est associé à la réunion du Forum d'accréditation, organisée à tour de rôle par les ANI des pays membres de cette instance.

Les missions du Forum sont:

- D'examiner des questions importantes relatives aux autorités nationales compétentes en matière de réglementation (régulateur national).
- De permettre au CII et à la CISF d'informer leurs membres des dernières nouvelles du secteur.
- De permettre aux autorités compétentes de partager des pratiques optimales et de concevoir des solutions potentielles à des difficultés communes.

Dans ce numéro

24 ^e Congrès Quadriennal du CII	1
Nouvelle Présidente du CII	1
Communications	1
Forum des Régulateurs	1
Observatoire CII de l'accréditation et des équivalences	2
Comité permanent sur la réglementation de la CISF	2
Rôle et identité du régulateur: dernières nouvelles du projet	2
Les infirmières dénonciatrices d'abus	3
Réseau de la réglementation	3
Lancement du réseau de l'enseignement des soins infirmiers	3
Nouvelles publications du CII	3
Nouveau DG du NMC (Royaume-Uni)	4
Australie: réforme de la législation relative à la santé	4
<i>Shaping the future</i> , la réglementation des professionnels de la santé	4
Mesures de sécurité du personnel	4
Communications des casiers judiciaires de juridictions étrangères	4

Observatoire CII de l'accréditation et des équivalences

1^{er}-3 décembre 2009, Lisbonne, Portugal
La 5^e réunion de l'Observatoire aura lieu en décembre à Lisbonne, sous la conduite de Mme Rosemary Bryant, Président du CII. La CISF est invitée à désigner une représentante en tant qu'observatrice.

L'Observatoire doit faire régulièrement rapport au Conseil d'administration du CII au sujet des principales questions en matière de réglementation et de reconnaissance des diplômes. Il a présenté un rapport au Conseil des représentantes nationales à Durban, en juin 2009.

Comité permanent sur la réglementation de la CISF

Le Conseil d'administration de la CISF a désigné une Commission permanente sur la réglementation lors de son Congrès triennal à Glasgow, en 2008. Mmes Sally Pairman (Nouvelle-Zélande) et Louise Silverton (Royaume-Uni) en ont été nommées Vice-présidentes; Mme Karen Guilliland est chargée de liaison avec le Conseil d'administration. La réunion inaugurale s'est tenue pendant le Congrès. Au cours des mois suivants, les membres du Conseil d'administration de la CISF ont proposé des représentantes de leurs régions respectives en tant que membres de la Commission permanente. À ce jour, toutes les régions sont représentées. Doivent encore être désignées les deuxièmes représentantes de l'Europe, de l'Afrique de l'Ouest et des Amériques.

La direction de la CISF a ensuite décidé de créer un Groupe de travail chargé de la mise au point de normes internationales de réglementation. Ces normes devraient être prêtes en janvier 2011. Mme Pairman et Louise Silverton ont accepté de partager la présidence de ce groupe de travail, étant donné le chevauchement évident avec le plan de travail de la Commission permanente sur la réglementation. La direction de la CISF ayant prévu la présence d'une personne par région au sein du Groupe de travail, et compte tenu du nombre limité de candidatures à la Commission permanente, les co-présidentes ont estimé que les membres de la Commission devraient aussi être membres du Groupe de travail.

Calendrier

La proposition de Projet de définition de normes internationales de réglementation des sages-femmes est en phase finale de réalisation. Le projet comprend trois étapes:

- Étape 1: collecte d'informations: projet de cadre; projet de normes (délai: fin mai 2010)
- Étape 2: état des lieux et cartographie (en parallèle avec l'Étape 1, délai: fin mai 2010)
- Étape 3: consultation sur le projet de normes (délai: décembre 2010)

L'exécution des deux premières étapes sera probablement confiée à des consultantes. L'Étape 3 pourrait être gérée par le Groupe de travail.

La proposition a été approuvée par la direction de la CISF (budget compris). La CISF est en train de chercher des consultantes pour l'exécution des deux premières étapes.

Rôle et identité du régulateur: dernières nouvelles du projet

En 2007, le CII lançait une recherche au sujet des *Rôle et identité des régulateurs: enquête comparative internationale*. Parmi les résultats attendus de ce projet:

- Mise au point d'une base de données mondiale des régulateurs.
- Création d'une archive des lois en matière de réglementation.
- Analyse comparative des principales dimensions de la réglementation.
- Identification des bonnes pratiques associées à ces dimensions.
- Création d'un lexique des principaux termes.

À ce stade, des fiches d'informations ont été rédigées concernant 172 juridictions dans le monde. Les textes juridiques intégraux de 110 juridictions environ ont été compilés. Le CII a invité des organes de réglementation à citer des exemples de meilleures pratiques dans les domaines de la gouvernance, de la discipline et de l'éducation, entre autres. Un choix de ces exemples sera publié sur le site du CII. Le rapport final du projet est disponible sur le site Internet du CII:

http://www.icn.ch/Role_Identity_Regulator.pdf

Les infirmières dénonciatrices d'abus

En avril 2009, les médias du Royaume-Uni ont largement rendu compte du cas d'une infirmière convaincue de faute professionnelle par une commission chargée d'établir la compétence de pratique. L'infirmière a été radiée du registre professionnel par le Conseil des soins infirmiers et obstétricaux, au motif qu'elle avait tourné des images révélant l'état de négligence auquel étaient abandonnés des patients âgés dans un hôpital. L'arrêt du NMC est consultable à cette adresse: <http://www.nmc-uk.org/aArticle.aspx?ArticleID=3668>. En juin 2009, le NMC annonçait qu'il allait améliorer ses conseils et informations en matière de dénonciation d'abus par des infirmières et sages-femmes. <http://www.nmc-uk.org/aArticle.aspx?ArticleID=3733>

L'Association des infirmières des États-Unis (ANA) s'associe à l'Association des infirmières du Texas (TNA) pour critiquer vertement la condamnation de deux infirmières texanes convaincues d'avoir dénoncé à l'Ordre des médecins du Texas la pratique d'un médecin exerçant au *Winkler County Memorial Hospital* de Kermit (Texas). L'ANA et la TNA se déclarent très préoccupées par l'effet dissuasif de l'action judiciaire du comté pour les infirmières qui seraient tentées, à l'avenir, de dénoncer des faits contraires aux intérêts de leurs patients soignés dans les hôpitaux du pays. La Cour a tenu le 15 juillet une audience préliminaire pour se prononcer sur une demande des infirmières de rejet de la plainte formulée contre elles. Les deux affaires sont encore en l'attente de jugement. <http://nursingworld.org/FunctionalMenuCategories/MediaResources/PressReleases/2009-PR/Wrongful-Prosecution-of-Winkler-County-Nurses.aspx>

Réseau de la réglementation

La réunion du Réseau qui s'est tenue à Durban a accueilli environ 80 participants, une audience très satisfaisante. Les intervenantes suivantes ont été invitées à faire de brèves communications portant sur les défis pour la réglementation dans leurs régions respectives: Shwu-Feng Tsay (Taïwan); Karen Cook (Australie); Jean Barry (Canada); Silvana Malvarez (Amérique centrale et latine); et Isabella Mbai (Afrique). Un débat animé a suivi les présentations, les

régulatrices s'informant mutuellement des difficultés et obstacles qu'elles rencontrent au plan mondial.

Lancement du Réseau de l'enseignement des soins infirmiers

Le lancement et la réunion inaugurale du Réseau de l'enseignement des soins infirmiers ont eu lieu à Durban, à l'occasion du Congrès quadriennal du CII. Le réseau vise la promotion de l'excellence dans l'enseignement des soins infirmiers, afin de préparer les infirmières du XXI^e siècle. Les membres du Comité directeur sont: Virginia Adams (USA), présidente; Nomthandazo S. Gwele (Afrique du Sud); Arja Holopainen (Finlande); Kathleen McCourt (Royaume-Uni); Toshiko Ibe (Japon); Marta Elena Serrano Mendez (El Salvador); et Jane Mills (Australie).

Nouvelles publications du CII

Le "Cadre de compétences pour infirmières spécialistes" identifie les compétences requises du personnel infirmier exerçant des rôles cliniques spécialisés. Disponible à l'adresse suivante:

http://www.icn.ch/ICN_Nurse_Specialist.pdf

Fiche d'information: *L'interface entre les soins infirmiers et l'aide sociale* (2009):

http://www.icn.ch/matters_nursing_social_care_interfacef.htm

Le CII et la STTI ont publié un document de référence gratuit consacré au coaching dans la profession infirmière. Il s'agit d'un guide pratique destiné à enseigner aux infirmières les principes du coaching et les aptitudes indispensables au renforcement des compétences professionnelles individuelles et à l'amélioration de la rétention du personnel infirmier.

www.icn.ch/coachingworkbook.htm

Nouveau DG du NMC (Royaume-Uni)

L'autorité de réglementation britannique annonce la nomination du Pr Dickon Weir-Hughes au poste de Directeur exécutif et registraire. Le Pr Weir-Hughes est actuellement Directeur général des soins infirmiers aux hôpitaux universitaires de Barking, Havering et Redbridge et professeur de sciences infirmières à la *London South Bank University*. Il prendra la succession de Kathy George (CBE, RRC) le 2 novembre 2009. <http://www.nmc-uk.org/aArticle.aspx?ArticleID=3800>

Australie: réforme de la législation relative à la santé

Aux termes du projet de loi nationale de réglementation des praticiens de santé, publié en juin dernier en Australie, une sage-femme ne pourra s'inscrire au registre professionnel à moins d'être assurée. Autrement dit, des lois sévères vont interdire les accouchements à domicile aux femmes souhaitant avoir recours à des sages-femmes pratiquant hors des hôpitaux. Cette décision risque de favoriser la pratique secrète de naissances à domicile, avec les dangers que cela implique pour les mères et leurs nouveau-nés.

<http://www.news.com.au/story/0,27574,25658609-36398,00.html>. Par contre, le même projet de loi prévoit l'inclusion des infirmières et sages-femmes dans les dispositifs nationaux d'accès à prix réduit aux médicaments et services de santé de base (*Medical Benefits Shedule* et *Pharmaceutical Benefits Schedule*). Cette nouveauté garantira aux Australiennes et aux Australiens un meilleur choix de soins de santé grâce au recours facilité aux services spécialisés des infirmières et des sages-femmes.

<http://www.alp.org.au/media/0609/msheag240.php>

'Shaping the Future': la réglementation des professionnels de la santé

18-19 février 2010, Genève, Suisse
L'Alliance mondiale des professions de santé et la Confédération mondiale pour la thérapie physique annoncent la tenue de la deuxième Conférence des professions de santé consacrée à la réglementation. L'objectif de la Conférence en 2010 est de préparer l'avenir de la réglementation des professions de santé dans le contexte de la reconfiguration des systèmes de santé et de l'évolution des rôles au niveau mondial, avec en point de mire la protection du public en tant qu'objectif prioritaire de la réglementation des professions de la santé.

Les participants à la Conférence 2010 :

- Débatront du contrôle et de la conduite futurs de la réglementation des professions de santé dans le contexte de l'évolution des domaines de pratique
- Analyseront les problèmes professionnels et de réglementation liés

aux migrations transfrontalières de professionnels de la santé

- Évalueront de manière critique la relation entre la formation, la réglementation et les normes de pratique des professionnels de la santé

Pour participer à la Conférence 2010, rendez-vous sur le site www.whpa.org/whpccr2010 où vous trouverez les informations sur les inscriptions et réservations d'hôtel. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à: whpa@wma.net

Mesures de sécurité du personnel

Certains de vos collaborateurs ou contractuels tentent d'abuser de l'accès à vos ressources d'entreprise à des fins non autorisées, en particulier de nombreuses formes d'activités criminelles, du simple vol jusqu'à des actes de terrorisme. La sécurité du personnel regroupe les politiques et procédures mises en place pour minimiser ce risque. Une bonne sécurité du personnel aide votre organisation à employer du personnel fiable, limite les risques d'abus par des employés, assure la détection des comportements suspects et vous permettra de résoudre d'éventuels problèmes de sécurité.

<http://www.cpni.gov.uk/ProtectingYourAssets/personnelsecurity-268.aspx>

Communication des casiers judiciaires de juridictions étrangères

Le Centre pour la protection des infrastructures nationales (CPNI, Royaume-Uni) a mandaté une étude sur l'accès aux casiers judiciaires d'un certain nombre de pays membres de l'Union européenne et de l'Espace économique européen, ainsi que d'autres pays européens et d'autres régions. Les informations du rapport ont été rassemblées entre décembre 2008 et janvier 2009. Le rapport est disponible à l'adresse suivante:

<http://www.cpni.gov.uk/ProtectingYourAssets/overseas.aspx>